

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <b>108 titulaires – 39 suppléants</b>	<i>Conseillers en fonction :</i> <b>108 titulaires – 39 suppléants</b>	<i>Conseillers présents : 90</i> <i>Dont suppléant : 1</i> <i>Pouvoirs : 9</i> <i>Absents excusés : 12</i> <i>Absents : 7</i>
--	---	---

Date de convocation : 22 avril 2014.

Vote(s) pour : 99

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du lundi 28 avril 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

#### Point n° 10 : **Communication des décisions prises par le Président.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 janvier 2014 relative à la délégation du Conseil au Président,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication de la décision suivante, prise par le Président :

- Décision 64/2014, du 10 avril 2014,

CONSIDERANT que selon l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être rendu compte à l'organe délibérant des attributions exercées par délégation de ce dernier au Président et par conséquent de la signature des marchés publics et des avenants, ainsi que des décisions prises en matière contentieuse,

DECLARE avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, aux avenants et aux procédures contentieuses ci-annexées.

Pour extrait conforme  
Metz, le 29 avril 2014  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



INFORMATION RELATIVE A LA SIGNATURE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE MARCHES PUBLICS ET D' AVENANTS  
Conseil de Communauté - Lundi 28 avril 2014

Numéro de marché	Objet	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché de base TTC	Montant de la prestation € T.T.C.	Durée	Type de procédure	Date de la CAO
1055.12	Reconstruction d'un bâtiment à usage de garage, d'une guérite et d'un mur d'enceinte de l'hôpital Legouest dans le cadre du projet METTIS <i>Avenant n° 3 : Prestations en moins</i>	LORRY	BP 20001 57151 MARLY	63 536,29 €	- 3 280,63€ soit -4,44%			
1130	Etude de faisabilité pour la création d'une ZAC sur le site de Moulins-Tournebride <i>Avenant n° 2 : Prestations supplémentaires</i>	Marseille Architecture Partenaires	4 place Sadi Carnot 13002 MARSEILLE	306 666,36 €	8 670,00 € soit 12,06%			
1233	Création d'une salle de restauration de 100 m <sup>2</sup> sur la terrasse du restaurant du Centre Pompidou-Metz	Aubertin Architecte	74 rue Saint-Dizier 54000 NANCY	52 500,00 €		24 mois	MAPA	
1242	Prestation d'assistance : diagnostic, proposition d'évolution du système d'information Finances et accompagnement à la mise en œuvre	ATEXO CONSEIL	17 boulevard des Capucines 75002 PARIS	49 161,60 €		30 mois	MAPA	
1249	Etude de programmation et assistance pour le projet de construction du Centre de Recherche commun de l'IRT M2P	AT OSBORNE	132, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS	56 028,00 €		48 mois	MAPA	
1263	Migration du logiciel de gestion de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole (Amanda vers Rodrigue Open)	RODRIGUE SA	2 rue des Tartres 95110 SANNOIS	240 000,00 €		48 mois	Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence	
1264	Entrée provisoire nouvel accueil du Musée <i>La Cour d'Or</i> - Metz Métropole : bâtiments modulaires	ALGECO	57 quai Jacoutot CS 40075 67015 Strasbourg cedex	34 768,63 €		6 mois	MAPA	
1266	Mission de médiation et de sécurité de l'aire provisoire de grand passage de Metz Métropole pour l'année 2014	SECURIMAN	Tribune Nord - Stade Saint-Symphorien 57050 Longeville-lès-Metz	96 000,00 €		6 mois et deux semaines	MAPA	

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE PROCEDURES CONTENTIEUSES**  
**Conseil de Communauté – Lundi 28 avril 2014**

**RECOURS CONTENTIEUX**

<b>PARTIES</b>	<b>JURIDICTION COMPETENTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATE DU RECOURS</b>
M. Mohamed KOUTTI contre Metz Métropole	Juridiction de proximité – TI METZ	M. Mohamed KOUTTI demande une indemnisation de 1 000 € en raison d'un retard dans la livraison des travaux que Metz Métropole doit effectuer sur sa propriété. L'intervention de Metz Métropole fait suite aux travaux METTIS et se fait en application d'une transaction.	20/03/2014